

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

**Présents** : Annie BOULAIN, Danièle CASTERA, Alain CHASSEUR, Danielle DEGOS, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Nathalie MARIMPOUY, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT, Pierre VENDRIOS

**Excusés** : Thomas PEYRES

**Secrétaire de séance** : Danièle CASTERA

### 1 – Vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire propose la présidence à Monsieur Thierry GUILLOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, et quitte la salle. Monsieur Thierry GUILLOT présente le compte administratif 2016, qui s'établit comme suit :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	prévus :	358 016. 14
	Réalisé :	216 848. 89
	Reste à réaliser	55 650. 00

Recettes	prévus :	358 016. 14
	Réalisé :	326 250. 55
	Reste à réaliser	00. 00

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	prévus :	826 288. 00
	Réalisé :	707 087. 52

Recettes	prévus :	826 288. 00
	Réalisé :	815 002. 60

#### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement :	excédent	+ 108 401. 66
Fonctionnement	excédent	+ 107 915. 08
Résultat global	excédent	+ 216 316. 74

### 2- Approbation du Compte de gestion 2016

Les comptes de la commune sont conformes au compte de gestion 2016 proposé par le receveur municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

### 3- Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	80 354. 00
Un excédent reporté de	27 561. 08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	107 915. 08
Un excédent d'investissement de	108 401. 66
Un déficit des restes à réaliser de	55 650. 00
Soit un excédent de financement de	52 751. 66

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : excédent	107 915. 08
--	-------------

Affectation complémentaire en réserve (1068)	45 000. 00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	62 915. 08
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	108 401. 66

#### **4 – Vote des taux d'imposition 2017**

VU l'état 1259 portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices,

**CONSIDERANT** les taux d'imposition de l'année 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir les taux de l'année 2016, à savoir :

Taxe d'Habitation : 13.13 %

Taxe foncière bâti : 17.89 %

Taxe foncière non bâtie : 51.27 %

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents correspondants.

#### **5 – Vote du budget de la commune 2017**

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif de la commune 2017, les chiffres suivants sont arrêtés est adoptés à l'unanimité.

##### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 577 388. 00 (dont 55 650. 00 de RAR)

Recettes : 577 388. 00

##### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 832 785. 00

Recettes : 832 785. 00

En fonctionnement le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 16 223 €.

#### **6 – Association « La Musicale des Gaves » : demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier qu'il a reçu de l'association « La Musicale des Gaves » de Peyrehorade sollicitant une subvention pour un élève St Lonnais inscrit.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention à cette association.

#### **7 – Elections Présidentielles : composition du bureau de vote du 23 avril et du 7 mai 2017**

##### **Président du Bureau : Roger Larrodé**

8h – 11h30 :

Roger Larrodé, Thomas Peyres, Alain Chasseur, Patrice Laulom, Danièle Castéra

11h30 – 14h30 :

Danielle Degos, Christelle Pouyanné, Eric labaste, Pierre Vendrios, Jean-Pierre Laudinet

14h30 – 19h : Nathalie Marimpouy, Sophie Robert, Josette Preuilho, Thierry Guillot, Annie Boulain

#### **8 – Désherbage des collections de la bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire propose de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale.

L'élimination des documents portera sur :

- Mauvais état physique ou contenu manifestement devenu obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin ou, à des

- associations, ou à défaut, détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur et de titre. Cet état pouvant se présenter sous la forme d'une liste.

Après délibération, le conseil municipal Charge Madame Danielle DEGOS, responsable de la bibliothèque municipale de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

## 9 - Questions et informations diverses

- Servitude de passage et de canalisation

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la demande de Madame FONTAGNERES, future propriétaire de la parcelle cadastrée section AB 577p de pouvoir bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AB 97p, propriété de la commune.

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**DE CONSENTIR** à la constitution d'une servitude de 3 mètres sur la parcelle cadastrée AB 97p au profit de la parcelle cadastrée AB 577p comme indiqué sur le plan ci-annexé.

**Que** cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit.

**Que** cette servitude sera consentie pour les besoins suivants :

- Droit de passage pour accès à la RD6
- Droit de passage souterrain de canalisations destinées au réseau eau, eaux usées, électricité et téléphone.

**Que** tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge du propriétaire actuel ou à venir.

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette servitude.

- SYDEC : programme travaux 2017

Sur le Réseau de distribution publique d'électricité :

Renforcement Route de Peyrehorade pour un montant de 55 000 € TTC

Sécurisation poste de Castets pour un montant de 70 000 € TTC

Sur le réseau Eclairage public : pour un montant de 3500 € TTC

- Mayade : organisée par le Comité des Fêtes le dimanche 30 avril

- Tour du Pays d'Orthe et Arrigans 2017

Dans le cadre du Tour du Pays d'Orthe et Arrigans, la section Peyrehorade Sports Cyclisme organise une étape à Saint Lon Les Mines le dimanche 16 avril.

L'arrivée de la course est prévue pour 16h30 avec la remise des prix à 17h. Un vin d'honneur sera servi par la municipalité.

Annie BOULAIN      Danièle CASTERA      Alain CHASSEUR      Danielle DEGOS

Thierry GUILLOT      Eric LABASTE      Jean-Pierre LAUDINET      Patrice LAULOM

Roger LARRODÉ      Nathalie MARIMPOUY      Thomas PEYRES      Christelle POUYANNÉ  
Excusé

Josette PREUILHO      Sophie ROBERT      Pierre VENDRIOS